

renseignements

Par **pierrot75**, le **05/07/2009** à **09:26**

Bonjour a vous ,

Suite à un différent commercial après une location de voiture j'ai un contrat de location qui n'est pas signé et une location qui m' a été facturé de 3 jours alors que je n'ai utilisé que 2 jours . Le loueur ne voulant rien savoir je reste avec des appels téléphoniques qui ne cessent pour intimidation et jubilation excessive pour effectuer le règlement . Alors ma question est simple quel recours puis-je avoir et quelles sont les modalités à suivre ?

Blen à vous et bonne journée

Pierre